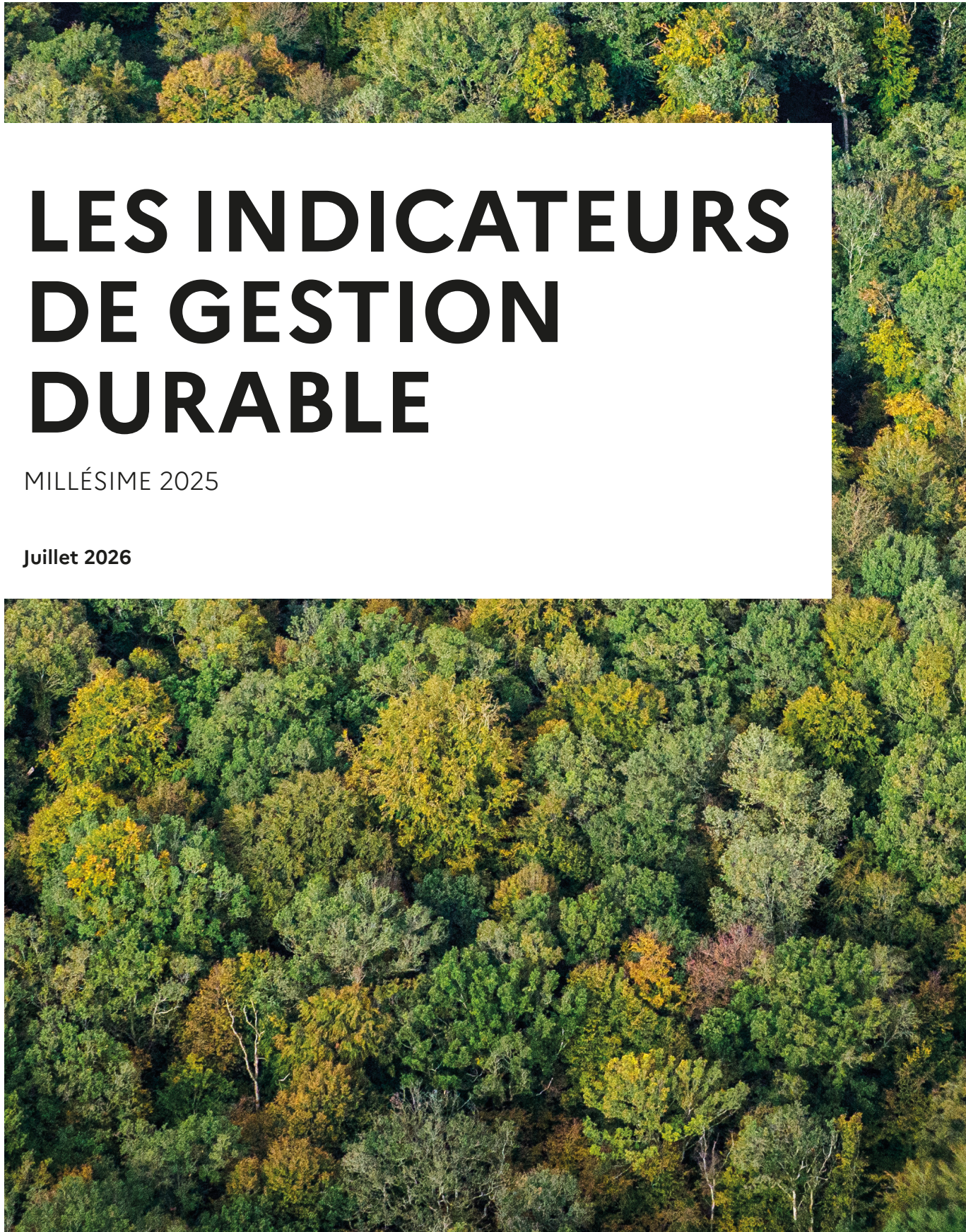




LES INDICATEURS DE GESTION DURABLE

MILLÉSIME 2025

Juillet 2026

INTRODUCTION

La forêt en France hexagonale et Corse s'étend depuis plus d'un siècle et couvre aujourd'hui près d'un tiers du territoire. Elle nous fournit du bois, des produits variés et des services, génère des emplois, constitue un lieu de loisirs et contribue à nous protéger contre les risques naturels. C'est également un écosystème complexe, riche en biodiversité, mais fragile, confronté à des pressions exacerbées par le changement climatique. Une gestion durable des forêts est destinée à garantir la pérennité de ses multiples fonctions.

Le cadre de la gestion durable des forêts

La gestion durable des forêts françaises s'inscrit dans un cadre européen et national structuré depuis les années 1990. Le concept repose sur la définition adoptée lors de la Conférence ministérielle pour la protection des forêts d'Helsinki (1993), selon laquelle une forêt est gérée durablement lorsqu'elle est exploitée de manière à préserver sa biodiversité, sa productivité, sa capacité de régénération, sa vitalité et son potentiel à remplir aujourd'hui et demain des fonctions écologiques, économiques et sociales.

Des indicateurs pour évaluer l'état, l'évolution et la gestion des forêts

La France évalue tous les 5 ans la gestion de ses forêts au travers d'un bouquet d'une cinquantaine d'indicateurs paneuropéens. Les indicateurs de gestion durable (IGD) sont un outil essentiel pour comprendre, suivre et orienter la gestion des forêts. Ils donnent une vision globale et objective de l'état des écosystèmes forestiers et de leurs évolutions au cours des 30 dernières années.

Les indicateurs de gestion durable décrivent :

La surface des forêts et la ressource en bois, dont le suivi est essentiel pour comprendre la place de la forêt dans le territoire et son rôle dans la lutte contre le changement climatique

L'état de santé des forêts, confrontées à des menaces comme les tempêtes, sécheresses, maladies ou incendies

Les produits issus des forêts, qui fournissent du bois mais également d'autres produits comme le liège, le miel, etc.

La diversité biologique, car la forêt est un écosystème constitué d'un ensemble complexe d'espèces qui interagissent entre elles

Le rôle de protection des forêts, qui contribuent à nous protéger contre les risques naturels, à protéger les sols et la qualité de l'eau

La place économique de la filière forêt-bois, qui, en transformant le produit bois, est pourvoyeuse d'emplois et génératrice de richesse, ainsi que l'importance des forêts comme espaces de loisirs et de bien-être

Les indicateurs de gestion durable poursuivent plusieurs objectifs :



Mesurer l'évolution
des forêts



Orienter
les politiques publiques



Informers le public
et les professionnels

L'EXPERTISE COLLECTIVE AU CŒUR DE LA REALISATION DES INDICATEURS

À cette fin, chaque indicateur est fondé sur des données qualifiées, expertisées, mesurées régulièrement et comparables dans le temps. Les calculs sont documentés. Les résultats sont accessibles au public, aux professionnels et aux porteurs de politiques publiques.

La réalisation des indicateurs de gestion durable repose sur une construction collective mobilisant un large réseau d'acteurs publics, scientifiques et professionnels, et produisant une vision partagée de l'état des forêts françaises et de leur gestion. Les IGD sont élaborés sous l'égide du ministère chargé de la forêt. Leur production repose sur un travail partenarial, animé par l'IGN dans le cadre de l'Observatoire des forêts françaises. La démarche partenariale garantit la mobilisation de données multiples (inventaire forestier, suivis sanitaires, données économiques, données naturalistes, etc.) et la validation croisée des analyses par des experts de disciplines différentes. L'Observatoire des forêts françaises organise la démarche autour des clubs d'experts.

Quelles sont les principales sources de données ?

Près de cinquante contributeurs sont impliqués. De nombreuses sources de données sont mobilisées, parmi lesquelles :

- **L'inventaire forestier national et la cartographie forestière BDForêt®** réalisés par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).
- **Le réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers de l'ONF (RENECOFOR)** ;
- **Les comptes nationaux** élaborés par l'INSEE ;
- **Les enquêtes annuelles exploitation forestière et scierie** conduites par le ministère chargé de l'agriculture ;
- **Le réseau systématique de suivi des dommages forestiers** et le réseau de correspondants-observateurs, composantes du dispositif de surveillance de la santé des forêts, sur lesquels s'appuie le Département santé des forêts (DSF) du ministère chargé de l'agriculture.



Plus d'informations détaillées :
<https://observatoire.foret.gouv.fr/indicateurs-gestion-durable>

Les informations de ce document peuvent être reproduites ou diffusées à des fins commerciales ou non sans autorisation préalable de l'IGN, en indiquant clairement
« © Observatoire des forêts françaises - Les indicateurs des gestion durable 2025. Juillet 2026 »

LES FORÊTS FRANÇAISES EN 2026 : UNE GESTION DURABLE À L'ÉPREUVE DES CHANGEMENTS GLOBAUX

Un enjeu à s'adapter dans un environnement changeant

L'évolution des forêts françaises d'hexagone et de Corse, pour ce qui est de la surface et du stock de bois, obéit à une série de facteurs qui ont varié au cours de l'histoire.

Jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, la forêt est une ressource vitale pour l'ensemble des activités humaines : réserve foncière à défricher pour l'agriculture, terrain de parcours et d'alimentation du bétail, production de bois matériau pour son habitat et de bois énergie pour son chauffage, la construction d'équipements, l'alimentation de proto-industries. La pression sur les forêts liée à une démographie croissante sur le long terme a ainsi conduit à un recul des surfaces boisées jusqu'à un minimum de 8,9 millions d'hectares vers 1850 (contre 17,3 millions en 2020 – et 17,6 millions en 2025).

À partir de 1850 environ, l'essor très dynamique des énergies fossiles (charbon puis pétrole et gaz), de leurs matériaux dérivés, et les progrès considérables de productivité agricole (engrais, mécanisation, énergie fossile...) qui en découlent, ont réduit le besoin de terres à cultiver et accéléré l'exode rural, allégeant ainsi considérablement la pression qui existait sur les forêts et la ressource en bois.

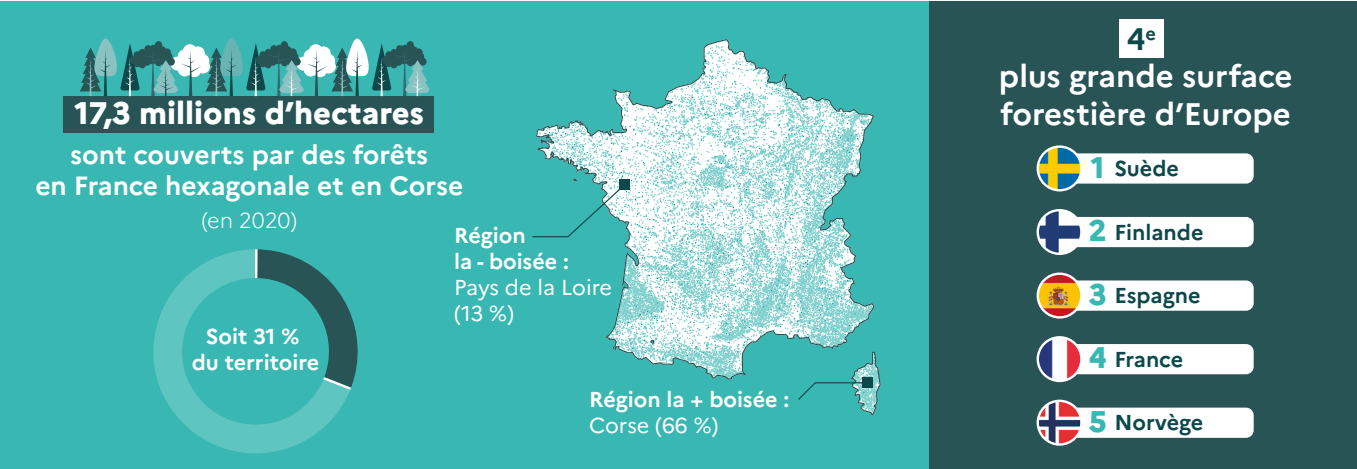
Ainsi, depuis plus de 150 ans les espaces boisés progressent spontanément (indicateur 1.1) et couvrent désormais près d'un tiers du territoire hexagonal. Cette tendance, qui se poursuit encore aujourd'hui, n'est pas uniforme à l'échelle nationale et présente des variations selon les régions, le type de propriété, la période considérée ou les essences. Ces variations reflètent des nuances dans les facteurs historiques analysés à une échelle plus fine. Cet accroissement surfacique forestier étant en quelque sorte le négatif de la déprise agricole, c'est l'histoire agricole qui détermine celle des forêts, même si des événements propres aux forêts, qu'il s'agisse de crises ponctuelles, comme les tempêtes de 1999 et 2009, ou de politiques forestières comme le Fonds forestier national qui a été actif de 1946 à 1999, ont laissé une marque durable dans la structuration des forêts françaises.

Un grand nombre de forêts installées sur les sols délaissés par l'agriculture sont encore jeunes et ont donc du potentiel pour se densifier. On le constate en notant que le volume de bois sur pied augmente à un rythme plus élevé que la surface forestière. Autrement dit, la densité du volume de bois sur pied est elle-même en augmentation (indicateur 1.3). Il est intéressant de noter que cette progression en volumes se fait principalement à nombre de tiges quasi constant, pour un volume unitaire des tiges accru. On distingue ainsi un décalage relatif vers les catégories de gros et très gros bois au détriment des bois moyens et surtout des petits bois, ce qui soulève des questions préoccupantes du rythme de renouvellement des peuplements et de risque de perte massive de carbone en cas de destruction totale des peuplements matures par aléa biotique ou abiotique (incendie notamment).

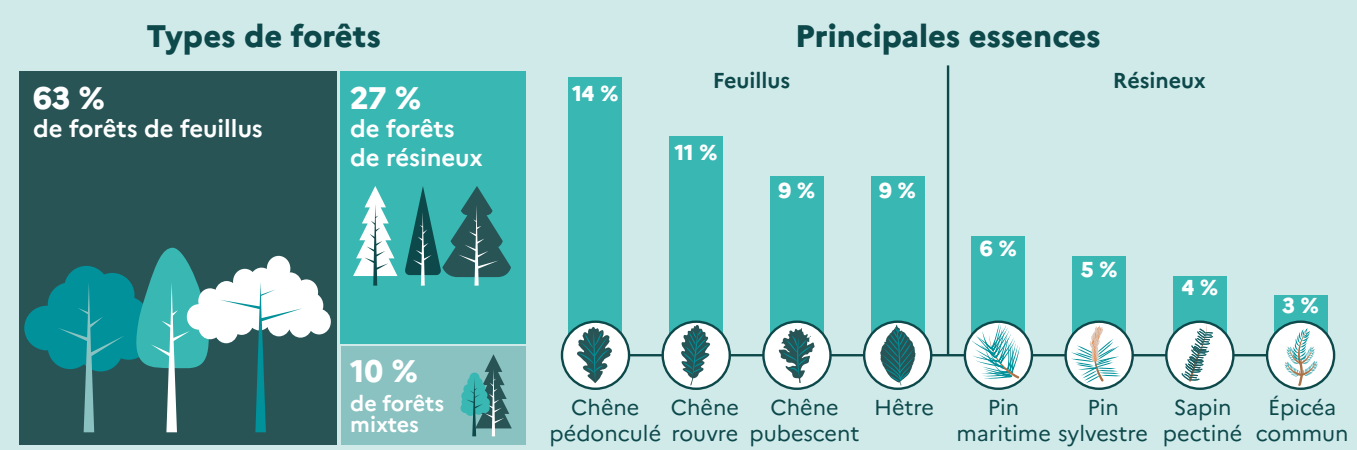
Quelle place la forêt occupe-t-elle en France ?

Présente sur près d'un tiers du territoire dans l'Hexagone et en Corse, la forêt française s'étend et stocke davantage de bois et de carbone, contribuant ainsi à atténuer les impacts du changement climatique.

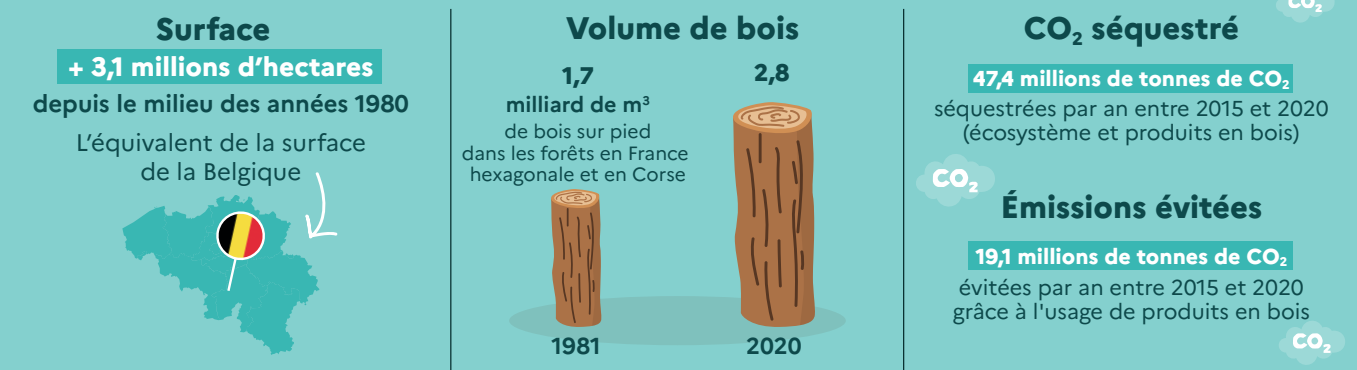
La forêt en France, c'est avant tout un vaste territoire...



... et une grande diversité de types de forêts



La forêt s'étend et se densifie

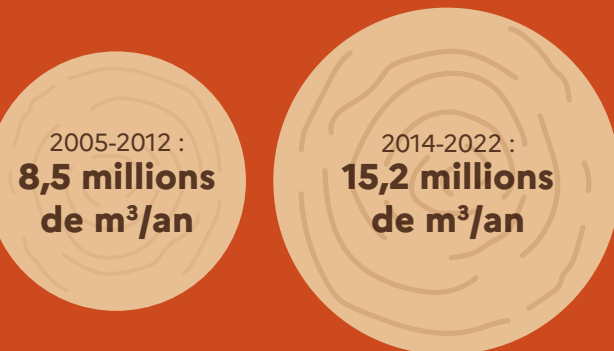


Qu'est-ce qui fragilise les forêts françaises ?

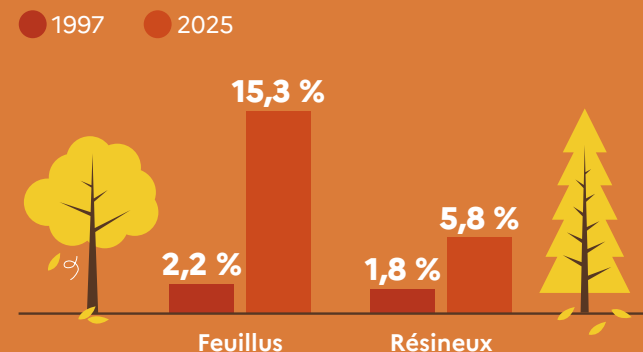
Sécheresses, incendies, maladies, insectes... les forêts françaises font face à des perturbations multiples qui affectent leur santé et leur vitalité.

L'état de santé des forêts se dégrade...

Volume de mortalité en forêt



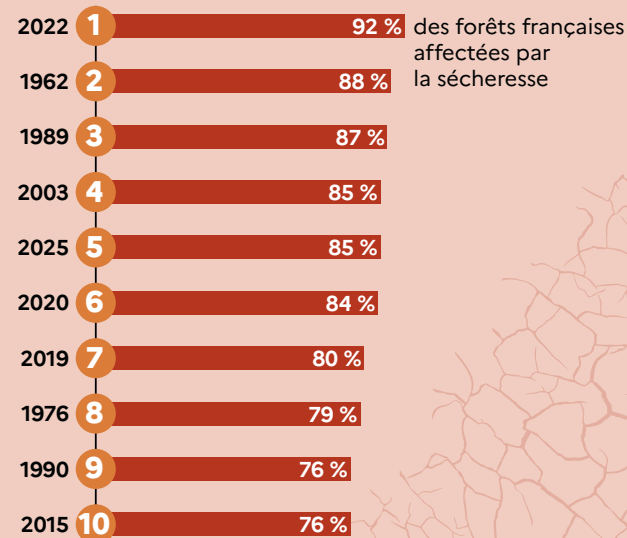
Arbres touchés par un déficit sévère de feuilles ou d'aiguilles



... en raison de nombreuses perturbations

Sécheresse

La moitié des années les plus sèches depuis 1959 ont eu lieu au cours de la dernière décennie



Maladies

Taux de placettes de frênes atteintes par les champignons (chalarose) :



De plus en plus de risques de feux de forêt...



... mais 2x moins de surfaces brûlées grâce aux dispositifs de prévention et de lutte



Ongulés sauvages

Augmentation des populations d'animaux sauvages qui se nourrissent des jeunes arbres ou qui endommagent les peuplements forestiers, en 20 ans



Finalement, il ressort de cette « fresque » historique une image plutôt positive de la situation, avec un certain nombre d'indicateurs en amélioration sur le temps long :

- **surface boisée** (indicateur 1.1),
- **ressource en bois** (indicateur 1.2),
- **augmentation de la biomasse sur pied**,
- **augmentation du stock de carbone forestier** (indicateur 1.4).

Ainsi, sur les 40 dernières années :

- **la surface a progressé de 21 %** (et continue de le faire à un rythme de 90 000 ha/an) ;
- **le volume sur pied a progressé de 63 %** pour atteindre 2,8 milliards de m³ soit 173 m³/ha (165 m³/ha en forêt privée, 200 m³/ha en forêt publique).

En surface, 63 % sont des peuplements feuillus, 27 % des peuplements résineux et 10 % des peuplements mixtes (indicateur 1.1.4), tandis que le volume est aux 2/3 feuillu avec 50 % des volumes feuillus sur pied qui sont du chêne sessile ou pédonculé, et 80 % des volumes résineux sur pied qui sont concentrés sur 5 essences : épicéa commun, sapin pectiné, pins sylvestre et maritime, douglas (indicateur 1.2.2).

Pour autant, des premiers signaux d'alerte apparaissent avec les effets des changements globaux qui se font sentir de manière de plus en plus importante.

Si ces effets peuvent être positifs (fertilisation par le CO₂ atmosphérique, allongement de la saison de croissance), les effets négatifs ont désormais tendance à prédominer, qu'ils soient directs (sécheresse, canicule, modification du microclimat pour la régénération) ou indirects (tempêtes, incendies). Les attaques d'insectes, phénomènes d'introduction de pathogènes allochtones et les maladies causées par des champignons, bactéries, etc. se succèdent, avec notamment un épisode majeur de crise sanitaire sur l'épicéa qui a ravagé près de 100 000 ha entre 2018 et fin 2023 (et des premières alertes récentes sur le nématode du pin).

Ces effets sont illustrés par les constats suivants :



Les attaques pathogènes sur les arbres ont explosé depuis 2015 (+ 175 % de surfaces touchées). La crise des scolytes sur l'épicéa mais également la chalarose sur le frêne ou la maladie de l'encre sur le châtaignier ont fait des dégâts majeurs (indicateur 2.4).



Les tempêtes « massives » les plus récentes datent de fin 1999 et 2009 :

- Lothar et Martin : **177 millions de m³** de bois renversés ou cassés
- Klaus : **43 millions de m³**

Ce type d'événements extrêmes va sans doute voir sa fréquence augmenter.



Les épisodes de sécheresse ou de canicule sévères peu fréquents par le passé (1962, 1989, 2003) deviennent plus récurrents et plus intenses d'où des déficits foliaires en progression :

- le nombre de placettes de l'inventaire forestier national touchées par du déficit foliaire a été **multiplié par 3 en 30 ans** ;
- les arbres d'essences feuillues **touchés à 2,2 % il y a 30 ans le sont à 15,3 %**, et les arbres d'essences résineuses passent de **1,8 % touchés il y a 25 ans à 5,8 %** (indicateur 2.3).

Cette progression n'est toutefois pas linéaire, elle s'est accélérée ces 10 dernières années.



Les surfaces incendiées ont été **divisées par deux** entre les périodes 1980-1999 et 2000-2024 grâce aux progrès de la prévention et de la lutte. Mais la situation s'infléchit du fait de l'impact du changement climatique, avec des forêts de plus en plus exposées à des conditions favorables aux incendies, et un accroissement de l'intensité et de l'extension géographique des incendies (indicateur 2.4.1).



La pollution atmosphérique (notamment par le soufre) a fortement baissé depuis 1990 (indicateur 2.1) ; pour autant les sols les plus acides continuent à s'acidifier et leur stock en azote baisse, sans forcément constater de conséquences graves en termes de nutrition de la végétation, le maintien d'un bon niveau de carbone organique favorisant la rétention des nutriments (indicateur 2.2).



Le déséquilibre forêt-ongulés, qui touche une partie de la forêt française (par exemple 50 % de la forêt domaniale), résulte d'une progression spectaculaire des populations de grands ongulés ces 40 dernières années (indicateur 2.4.2), avec notamment, de plus en plus souvent des superpositions d'impacts de plusieurs espèces du fait de phénomènes d'extension géographique de celles-ci (indicateur 4.11). Les dégâts générés peuvent, en cas de fort déséquilibre, fragiliser l'atteinte des objectifs poursuivis dans le cadre de la gestion durable forestière du fait de leurs impacts importants sur la régénération, la qualité des bois, et plus largement sur la fourniture des différents biens et services écosystémiques.

Dès lors, l'analyse de la vulnérabilité des peuplements devient le prérequis des stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Ce niveau de vulnérabilité se traduit dans des indicateurs tels que :

- **la vitalité des arbres, en diminution** (indicateur 2.3),
- **leur croissance, également en baisse,**
- **et la mortalité, en augmentation** (indicateur 3.1).

Le **déséquilibre forêt-ongulés** (indicateurs 2.4.2 et 4.1.1) est un autre facteur de vulnérabilité.

Ainsi la mortalité annuelle qui atteint 15,2 Mm³/an au cours de la période 2014-2022, s'est aggravée de + 125 % en dix ans, tandis que le bilan global entre accroissement, mortalité et prélèvement, positif de + 19,5 millions, a néanmoins diminué de 50 % par rapport à sa valeur précédente.

En déclinant ce bilan en carbone, si le stock en forêt a continué d'augmenter, le puits net (c'est-à-dire la variation de stock dans le temps) est quant à lui en diminution (indicateur 1.4).

Près d'un quart du puits de carbone trouve son origine dans la hausse du stock de bois mort, **contre seulement 1 %** au cours des 5 années précédentes.

La forêt française évolue donc – ce qui a toujours été le cas – mais l'évolution récente est marquée par une nette inflexion par rapport à la période post 1850.

Confrontée à une temporalité désormais rapide des changements globaux, la forêt se trouve au cœur d'un enjeu pluriel :



l'atténuation

pour limiter l'empreinte écologique des activités humaines



l'adaptation

pour préserver la résilience des écosystèmes avec des points de vigilance particuliers sur le renouvellement des peuplements et la restauration des milieux dégradés

Quelles ressources les forêts fournissent-elles ?

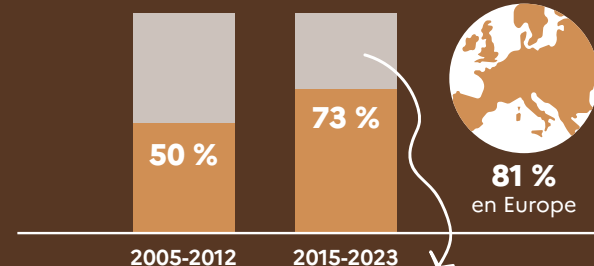
Les forêts produisent du bois qui sert à différents usages et fournit aux humains d'autres ressources telles que le miel ou le liège.

Les forêts produisent du bois...



88 millions m³
de bois produit
par l'accroissement
des arbres chaque année

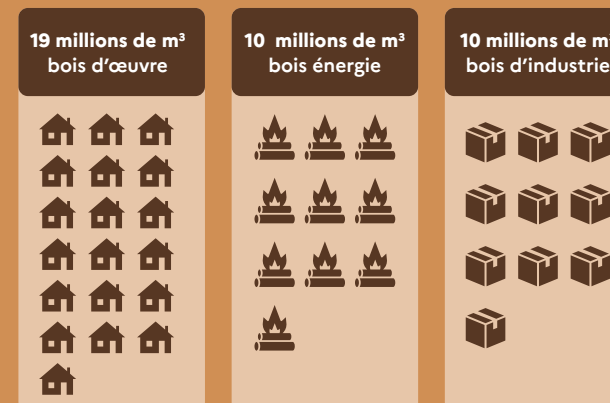
Les **3/4** du bois qui poussent en forêt, après déduction de la mortalité, sont **récoltés**



Les **27 %** restants augmentent le stock de bois présent en forêt.

... qui sert pour différents usages

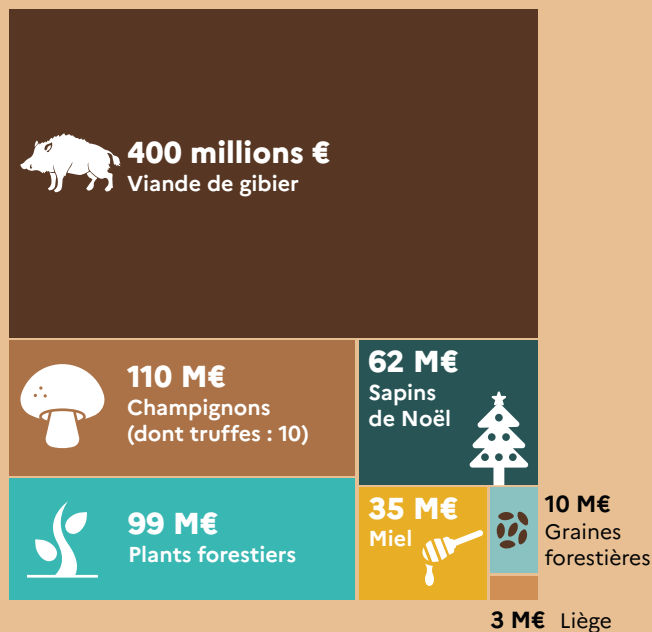
57 millions m³ récoltés par an
dont 39 millions m³ sont commercialisés



3,6 milliards €
C'est la valeur totale du bois récolté en 2023 (qu'il soit commercialisé ou non)

Les forêts fournissent aussi d'autres ressources...

... pour une valeur de plus de **700 millions €** en 2022-2023



Les propriétaires anticipent de plus en plus la gestion de leurs forêts

- Surface dotée d'un document de gestion durable
- Surface totale des forêts

En 1984 : **5,4 Mha** sur un total de 14,1 Mha, soit 38 %



En 2024 : **8,1 Mha** sur un total de 17,6 Mha, soit 46 %



Focus : qui possède les forêts françaises ?



Compter sur la diversité pour accompagner ces changements

Disposer d'une forêt de santé et vitalité satisfaisantes, donc d'une forêt la plus adaptée possible aux évolutions climatiques en cours et à venir, devient une nécessité impérieuse. Pour relever ce défi, il convient de s'appuyer sur la grande diversité des forêts françaises : non seulement la diversité des essences et des espèces qui habitent les forêts, adaptées à des conditions pédoclimatiques données, mais plus généralement la diversité des ressources génétiques (en élargissant éventuellement le spectre au-delà de nos frontières nationales) et des gestions mises en œuvre. Il convient en effet de favoriser l'expression de cette diversité aux différentes échelles pertinentes depuis le gène jusqu'au territoire.

En effet la forêt française ne part pas sans atouts :



Une fragmentation des massifs forestiers qui reste faible :
55 % de sa surface relève de massifs de plus de 100 000 hectares (indicateur 4.7).

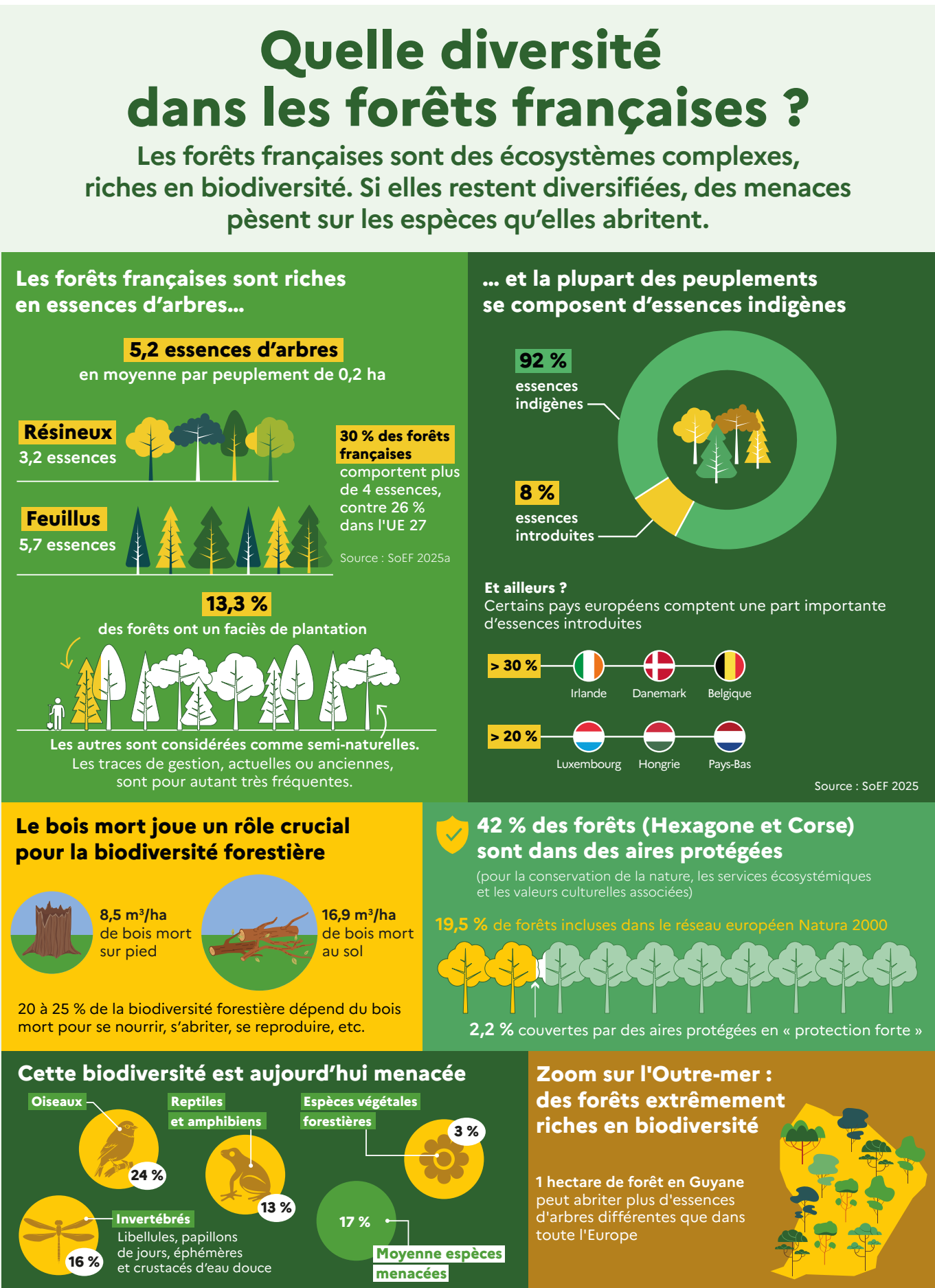
Une richesse spécifique en ligneux forte :
192 espèces dont 140 feuillus et 52 résineux, même si la richesse des espèces d'arbres (indicateur 4.1) s'accompagne souvent d'un déséquilibre de la distribution de leur abondance, avec une forte dominance de l'espèce la plus abondante (indicateur 4.1.1).
La diversité des essences s'accompagne d'une diversité des milieux, dont il importe toutefois d'évaluer l'état de conservation. Ces éléments laissent augurer d'une grande biodiversité en général mais son évaluation reste encore fragmentaire malgré des progrès importants réalisés dans certains territoires comme les réserves biologiques. Les connaissances seront complétées notamment via le programme national de surveillance de la biodiversité terrestre, déployé depuis 2021. Le réseau de suivi de l'abondance des oiseaux communs spécialistes des forêts mis en place depuis des dizaines d'années (indicateur 4.10) illustre ce qui est visé.

Un indigénat bien présent :
105 espèces sont indigènes de France hexagonale (Corse comprise) dont 84 feuillus et 21 résineux. Pour ce qui est des surfaces, à cette échelle, 92 % sont constituées d'essences principales indigènes et 8 % d'exotiques (indicateur 4.4).

Un niveau élevé de semi-naturalité :
seulement 13 % des surfaces sont des forêts avec un faciès de plantation (indicateur 4.2).

Un degré de diversité locale significatif :
le nombre moyen d'essences par placettes d'inventaire étant de 5,2 (plus précisément de 5,7 en forêt feuillue, 3,2 en forêt résineuse et 5,9 en forêt mélangée).
Les configurations de peuplements monospécifiques détectés au niveau des placettes d'inventaire ne représentent que 7 % des cas en forêt privée et 4,5 % en forêt publique, tandis que les situations à plus de 7 essences par placettes sont en hausse et pèsent 30 % des cas (indicateur 4.1).

Des densités de bois vif, vieux et très gros bois (indicateur 4.3) ou de bois mort (indicateur 4.5) à la hausse. Le bois mort au sol et sur pied et le vieux bois sont susceptibles de constituer des habitats propices à la biodiversité.



On peut noter par ailleurs que le taux de prélèvement en volume - mortalité déduite - reste nettement en-deçà de 100 % (indicateur 3.1), taux qui marquerait l'égalité entre la production biologique annuelle et le prélèvement annuel, c'est-à-dire une stabilité de la ressource forestière, sans décapitalisation ni surcapitalisation. À une échelle plus fine, le taux de prélèvement présente des variations selon les zones géographiques et les essences. Il est également déterminé par la répartition par classe d'âge des peuplements, le niveau d'accessibilité des forêts (indicateur 3.1.1), la structure de la propriété, la dynamique de marché et d'autres facteurs (épisodes de crise, etc.).

Selon l'inventaire forestier national, la mobilisation des bois en forêt représente l'équivalent de **73 % de l'accroissement net**,

dont **60 % en feuillus**
et quasiment **100 % en résineux**.

Les marges de manœuvre restantes, concentrées sur les feuillus et en forêts privées se heurtent à des freins structurels : un accès difficile pour 30 % de la ressource, un morcellement foncier en forêt privée.

Ainsi, parmi les 3,5 millions de propriétaires détenant 75 % de la forêt :

- seulement **2 % possèdent plus de 20 ha**,
- alors que les **2/3 ont moins de 1 ha**.

Le taux de prélèvement a augmenté d'environ 10 % en 20 ans, mais cette hausse est surtout le fait de la hausse de mortalité combinée à la baisse de production.

Il reste donc des marges de manœuvre pour prélever davantage et/ou différemment, en tenant compte de surfaces croissantes déperissantes ou présentant une vulnérabilité au changement climatique, au vu de la nécessité de renouveler les peuplements et d'améliorer l'équilibre entre les différents stades de maturité de la ressource, et enfin de répondre aux besoins croissants de décarbonation, notamment dans la construction. Ce rééquilibrage pourra de ce fait nécessiter de dépasser temporairement 100 % du taux de prélèvement (le taux de référence de 100 % correspond en effet à des peuplements à l'équilibre dans une forêt dont la surface est stable dans le temps et non impactée par des crises).

Ces marges de manœuvre sont particulièrement nettes en forêt privée dont le morcellement (indicateur 6.1) freine la mise en place de document de gestion durable (indicateur 3.5). 3,5 millions d'hectares de forêts privées disposent cependant d'un document de gestion durable (soit environ 30 % de l'ensemble des forêts privées) et ce chiffre est en hausse constante. Les forêts sans document de gestion durable sont en effet quasi-exclusivement des forêts privées, d'où la nécessité d'encourager les propriétaires forestiers à se regrouper pour atteindre des tailles suffisantes, et étendre ainsi la gestion à une plus grande part des surfaces forestières.

L'accompagnement des changements en cours nécessitera en parallèle d'ajuster les sylvicultures à chaque nouveau contexte.

Les propriétaires dont les forêts font l'objet d'un document de gestion durable ont, pour une partie significative d'entre eux, souscrit à une démarche de certification (indicateur 6.1.2). Celle-ci permet notamment de développer une forme de gestion davantage orientée vers la biodiversité tout en maintenant la production de bois au cœur de leur modèle économique. À l'échelle nationale, la mise en place d'unités conservatoires de la diversité génétique des arbres (indicateur 4.6) ou la part de forêt en aires protégées, plus particulièrement en zones de protection forte (indicateur 4.9), présentent par ailleurs des tendances à la hausse, contribuant à la préservation de la biodiversité.

Des faisceaux de connaissance convergent vers l'idée que la résilience des écosystèmes naturels est liée à leur biodiversité fonctionnelle.

Ainsi, le couple « diversité des forêts françaises et pluralité de leurs modes de gestion » sous-tend le champ des possibles pour répondre aux changements globaux. Une richesse biologique accrue accroît la résilience des écosystèmes en place et élargit la palette d'options disponibles, notamment pour les opérations de migration assistée.

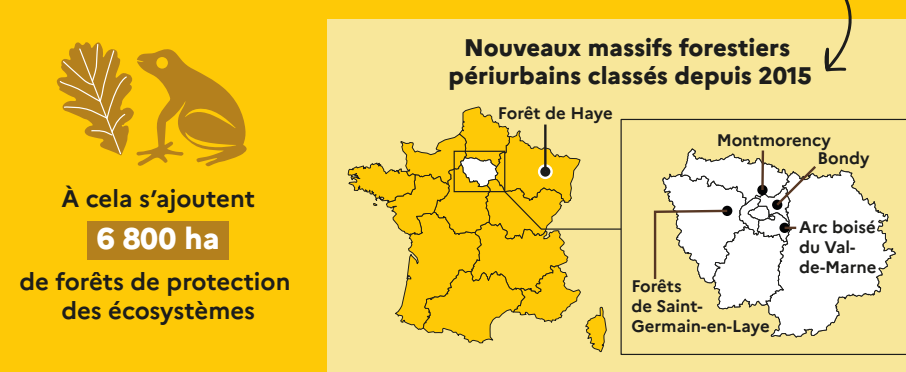
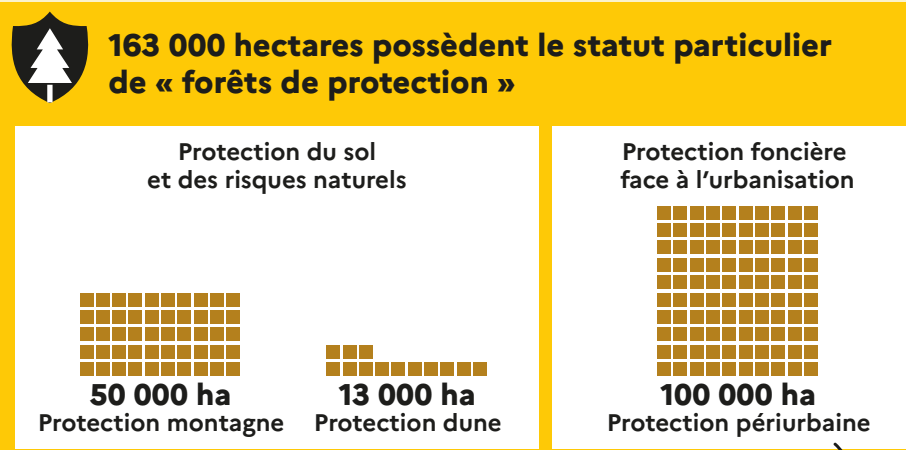
De quoi les forêts françaises nous protègent-elles ?

Les forêts protègent les sols, l'eau, l'air et jouent un rôle essentiel dans la protection des populations face aux risques naturels.

Les forêts protègent leur environnement...



... mais aussi les biens et les personnes contre les risques naturels



Valoriser les biens et services rendus par les forêts en s'appuyant sur leur diversité

La gestion durable des forêts a vocation à maintenir l'ensemble des services rendus par les forêts à notre société dans un contexte de changement global :

- **services de support et de régulation** (qualité de l'eau, de l'air, des sols, biodiversité, atténuation de l'effet de serre, etc.),
- **services d'approvisionnement** (production de bois, eau potable, etc.),
- **services socio-culturels et récréatifs.**

Certains de ces services peuvent être monétisés (services marchands), d'autres non ou plus difficilement, mais c'est bien l'ensemble de ces services qui seront assurés dans le cadre de la gestion multifonctionnelle et auxquels contribue la solidarité financière pouvant être dégagée par les activités marchandes.

La mobilisation des bois constitue de ce fait un enjeu central de valorisation des forêts (indicateur 3.2), mais aussi de soutien à la multifonctionnalité de la gestion. Les gestionnaires s'appuient sur l'ensemble des maillons de la filière forêt / bois pour mobiliser et valoriser la ressource forestière, avec en premier lieu la présence d'opérateurs économiques en forêt (notamment les entrepreneurs de travaux forestiers et exploitants) pour mettre en œuvre toutes les dimensions de leur plan de gestion.

Ainsi, la coupe de bois est à la fois un acte de sylviculture et une opération de récolte d'un produit qui est aussi bien :



un matériau de construction



qu'une **matière première** pour la fabrication de meubles, de fibres, d'isolants



ou encore une **source d'énergie renouvelable.**

Alors que la récolte globale de bois présente un volume total stable à environ **57 millions de m³ dont 2/3 commercialisés et 1/3 non commercialisés**, sa valeur de l'ordre de 3,6 milliards d'euros présente une tendance haussière depuis 2020 (indicateur 3.2). Le bois d'œuvre y reste majoritaire en volume commercialisé.

Ces statistiques sur les valeurs de production du bois sont cependant moins avantageuses si on replace le secteur forêt-bois dans son ensemble (bois, activités et produits dérivés) au sein de l'ensemble de l'économie française (indicateur 6.2). On constate alors que la valeur ajoutée de la filière forêt-bois, pour le périmètre d'analyse retenu dans les Indicateurs de gestion durable des forêts françaises (IGD)¹, est restée relativement stable depuis 2011, mais a reculé pour ce qui concerne sa contribution relative au produit intérieur brut.

A noter que le choix du périmètre d'analyse est important, puisque les indicateurs de suivi du programme national de la forêt et du bois (PNFB) - qui s'appuient sur un périmètre de filière économique plus large que celui des IGD - font à l'inverse apparaître une tendance plutôt positive.

En parallèle, le niveau d'emploi dans le secteur forêt-bois sur le périmètre des IGD présente également une baisse (indicateur 6.5).

La filière pèse ainsi **47,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires** en 2023 pour **16,5 milliards de valeur ajoutée** (indicateur 6.2), soit une part du produit intérieur brut qui en 25 ans, passe de 1 % à **0,5/0,6 %**.

L'emploi strictement lié à la **production** et à la **transformation** de produits en bois, soit environ **200 000 équivalents temps plein**, suit une tendance analogue puisqu'en 25 ans son poids au regard de l'emploi global a **diminué de 1,3 % à 0,7 %** (indicateur 6.5).

Les emplois liés à la **construction**, à l'**équipement** pour la transformation des bois, ou les emplois **liés à la forêt ou au bois au sein d'entreprises ou d'organismes plus généralistes** (loisirs nature, construction, enseignement et recherche, etc.) sont comptabilisés quant à eux dans le cadre du suivi des indicateurs du PNFB.

Le nombre de diplômés après une formation scolaire ou par apprentissage qui s'établit à environ 12 000 par an (indicateur 6.1.1) contribue à une professionnalisation accrue des opérateurs. Ce chiffre baisse progressivement, en lien avec l'érosion des emplois dans le secteur industriel du bois. La professionnalisation du secteur et la mécanisation ont contribué à faire reculer les accidents du travail de 1/4 à 1/3 selon les filières métiers (indicateur 6.6).

Tous les produits bois n'ont pas connu un développement identique ces dernières années.

L'**usage du bois dans la construction** est favorisé par une réglementation de plus en plus exigeante (RE2020), qui intègre les émissions de carbone des matériaux utilisés avec des seuils qui se renforcent dans le temps. Des aides publiques (plan de relance, France 2030, etc.) soutiennent l'industrialisation des procédés industriels et des systèmes constructifs bois pour faciliter cette transition. Pour autant la part de bois utilisée dans la construction reste encore faible en France.

Le **bois énergie**, même s'il représente la plus faible part de la valeur marchande du bois commercialisé, a vu sa proportion augmenter dans la valeur de la récolte commercialisée (indicateur 3.2) :

- **avec une multiplication par 2 en 15 ans,**
- pour atteindre **25 %** des volumes mobilisés.

C'est le résultat d'une structuration réussie de la filière économique bois énergie, portée par une demande de remplacement des énergies fossiles, car la récolte totale en bois énergie reste stable depuis 2005, la baisse de volume non commercialisé compensant la hausse de la part vendue. Cette augmentation de la part du bois énergie dans la valeur de la récolte commercialisée s'accompagne de changements dans ses modes de consommation, avec une diminution de la part de bois bûche et des plaquettes forestières au bénéfice du bois recyclé et du bois transformé (indicateur 6.9). Cependant, si on replace le bois énergie au sein de l'ensemble du mix des énergies renouvelables françaises, ces statistiques sur le développement du bois énergie sont à relativiser. Il a en effet progressé moins vite que d'autres énergies renouvelables. A l'inverse d'autres énergies renouvelables, la biomasse n'est pas inépuisable et les conditions du bouclage entre l'offre et la demande de biomasse a pris de l'ampleur au cours des dernières années.

¹ Les IGD offrent une profondeur temporelle pour l'analyse des indicateurs ; ils sont cohérents avec le système paneuropéen d'indicateurs Forest Europe existant depuis 1995.

De même que l'on peut replacer le secteur forêt-bois au sein de l'économie française, en prenant un peu de recul, on peut replacer le secteur forêt-bois français au sein d'un marché mondial.

La consommation apparente française de bois, même si elle est en baisse, n'est pas couverte par la production nationale (indicateur 6.7).

La balance commerciale du secteur forêt-bois, sur le périmètre retenu par les indicateurs de gestion durable, reste donc déficitaire (indicateur 6.8) mais ce déficit tend à se résorber ces dernières années.

La consommation apparente de produits bois de 1ère transformation est ainsi en recul de 30 % (on passe de 1230 m³ /1000 habitants à 825 m³ /1000 habitants) mais ne parvient toujours pas à être couverte par la production nationale.

Les importations nécessaires pour répondre au besoin en produits bois génèrent un déficit de balance commerciale de :

- **8,4 millions de m³**,
- **6,2 milliards d'euros en 2023²** (indicateur 6.8), hors produits papiers et cartons transformés.

Le bilan réalisé sur la base des indicateurs du PNFB (qui inclut également les papiers et cartons prêts à l'emploi, dont le solde commercial est un déficit de 2,2 milliards d'euros) conduit à un déficit de la balance commerciale de 8,4 milliards d'euros en 2023.

L'exportation de grumes majoritairement d'essences feuillues alors même que les forêts françaises sont composées majoritairement d'essences feuillues illustre les écarts de compétitivité pour ces chaînes de transformation sur le territoire national ainsi qu'une inadéquation entre l'offre et la demande de bois sur le marché intérieur.

Par ailleurs, au-delà de ce bilan comptable des valeurs marchandes, la question est aussi celle de **l'impact de nos consommations**.

L'import de bois depuis des forêts plus diverses que les forêts françaises (notamment tropicales) ou depuis des forêts où les garanties de gestion durable sont plus faibles qu'en France (nombreux pays dans le monde), signifie potentiellement un impact plus important sur le capital naturel forestier à l'échelle mondiale (d'où la mise en place des règlements RBUE puis RDUE), ainsi que des émissions de CO₂ additionnelles.

Bien d'autres produits (indicateur 3.3) et services (indicateur 3.4) marchands sont issus des forêts.

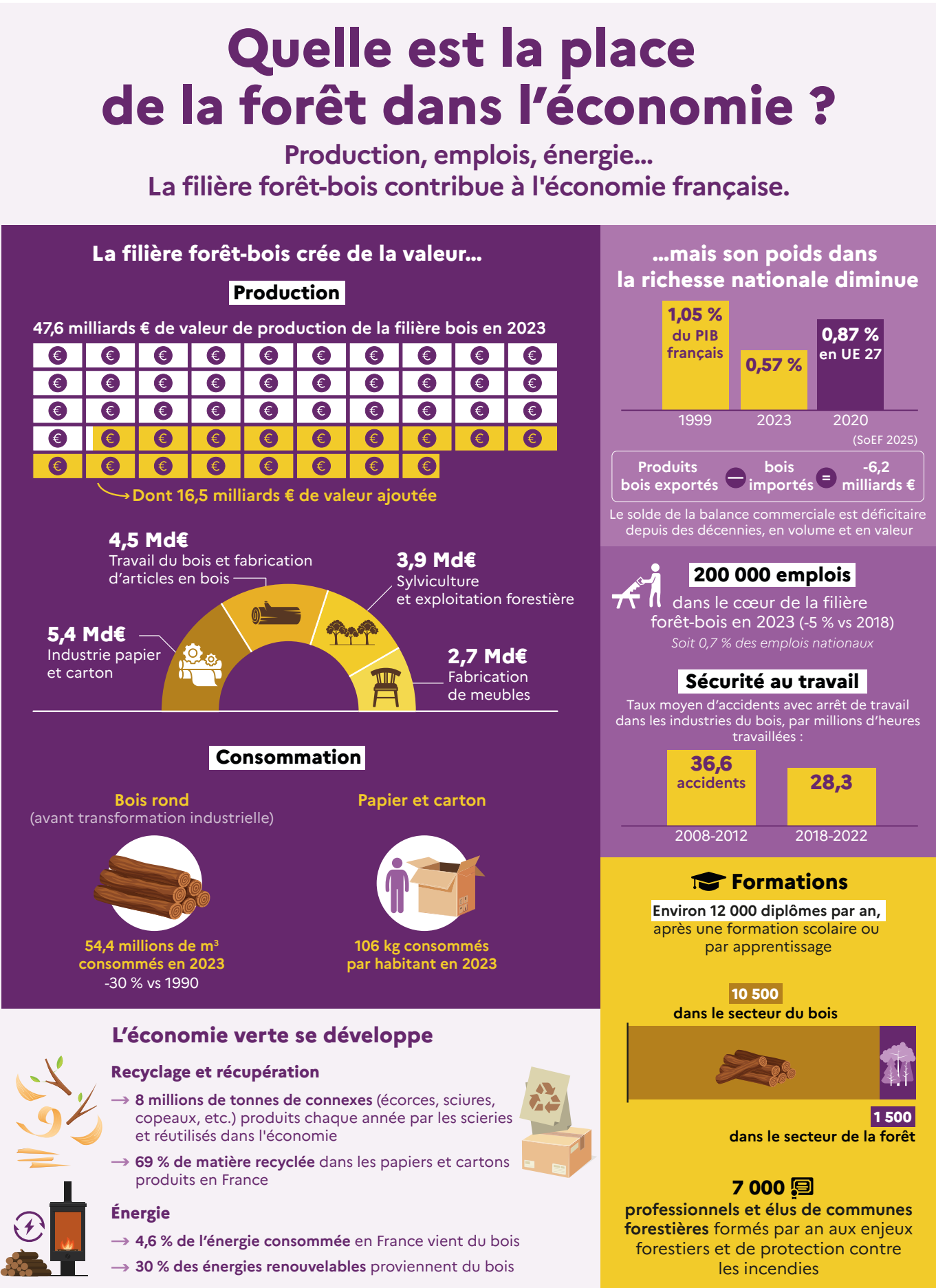
Les produits incluent

- la viande de gibier,
- le liège,
- les truffes,
- les plants forestiers,
- les sapins de Noël,
- les graines forestières,
- le miel,

pour une valeur totale avoisinant le quart de celle du bois.

Parmi les services marchands, l'un des principaux est la location du droit de chasse. En lien avec les changements globaux, des perspectives s'ouvrent pour de nouveaux services marchands, qui restent pour l'instant assez marginaux, tels que les crédits carbone ou les certificats biodiversité. D'autres chaînes de valeur, qui ont été historiquement importantes pour la filière forêt-bois, pourraient être « réinventées », comme les résines et les colles biosourcées, les goudrons et les textiles fabriqués à base de pulpe de bois et plus généralement les usages et produits issus de la chimie du bois. On peut y relier la valorisation des molécules issues de la transformation chimique du bois, qui du reste est fort ancienne.

² En retenant 2023 comme année de référence pour tous les indicateurs économiques, on assure une cohérence d'ensemble à l'analyse.



Au-delà des services marchands existent de nombreux services forestiers non marchands, dont :

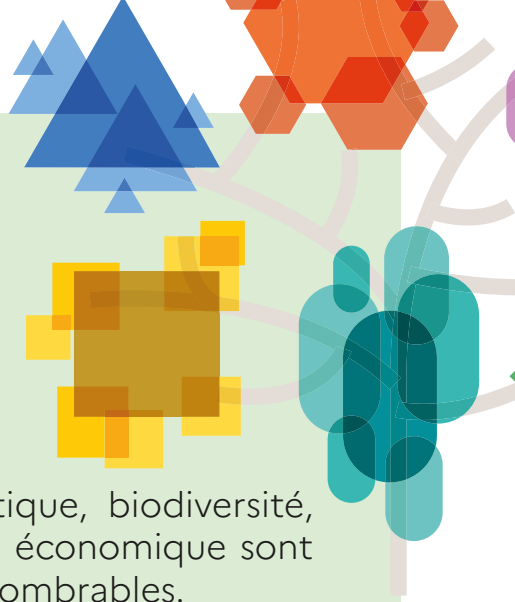
- les services de protection des biens et des personnes (indicateur 5.1),
- les services récréatifs (indicateur 6.10),
- les services culturels (indicateurs 6.11)
- et les services de support et régulation (nécessaires à la production des autres services et liés aux facteurs de base de vie sur terre, tels que l’eau, l’air, les sols, etc.).

Des pistes pour rendre marchands certains de ces services au travers des paiements pour services environnementaux, par exemple pour la qualité de l’eau, sont ouvertes mais les rémunérations des forestiers via ces mécanismes restent encore marginales.

Il n’en reste pas moins que ces services ont une valeur économique ou, pour des services de support tels que les cycles des éléments, renvoient à des biens essentiels à notre existence.

De manière plus précise, on citera :

Accueil du public	1 citoyen sur 2 se rend en forêt au moins 1 fois par mois (seuil retenu comme significatif d’un usage régulier des espaces forestiers) principalement en forêt publique mais également en forêt privée où 85 % des propriétaires acceptant une fréquentation épisodique de leur forêt (indicateur 6.10).
Éducation et découverte de la nature	Ce sont des activités très présentes dans les forêts. Elles peuvent s’appuyer sur des structures d’animation présentes par ailleurs comme les parcs nationaux ou les parcs naturels régionaux qui couvrent ¼ des forêts françaises (indicateur 6.11).
Activités sportives de pleine nature	En liaison avec les fédérations concernées.
Activités culturelles	Elles sont généralement associées à des espaces à statuts ou sous labels ad hoc : réserves de biosphère, biens du patrimoine mondial UNESCO, sites classés, etc.
Bien-être et santé	Ce sujet est en plein essor dans le cadre de l’approche « one health » qui intègre les enjeux de santé humaine (qualité de l’eau, qualité de l’air, allergie aux pollens, maladies transmises par les tiques, problèmes de santé provoqués par les chenilles processionnaires, etc.), et de zoonoses en lien avec les surdensités localisées de grands ongulés (taux de progression des populations importants depuis 40 ans, tant en densité qu’en extension géographique).
Préservation / restauration de la biodiversité	19,5 % des forêts incluses dans le réseau européen Natura 2000 et 2,2 % couvertes par des aires protégées en « protection forte » (indicateur 4.9)
Préservation des ressources génétiques forestières	Elles font l’objet de programmes dédiés comme des vergers à graines, des peuplements classés, des unités de conservation génétique in situ (indicateur 4.6).
Certains services de sécurité et de prévention des risques	Ils sont portés principalement par la forêt domaniale et pris en charge par la puissance publique dans le cadre de politique publique engageant des moyens financiers et humains importants (indicateur 5.1). On citera ainsi : • une petite partie des forêts de protection au sens du code forestier (l’essentiel étant classé pour d’autres motifs que la sécurité publique), • les boisements de Restauration des Terrains en Montagne dits RTM (250 000 ha de maintien général des sols contre l’érosion, dont 130 000 ha de réponse à un risque particulier), • les 380 km de cordons dunaires domaniaux en partie boisés et les dispositifs variés de prévention et de lutte contre les incendies de forêts.



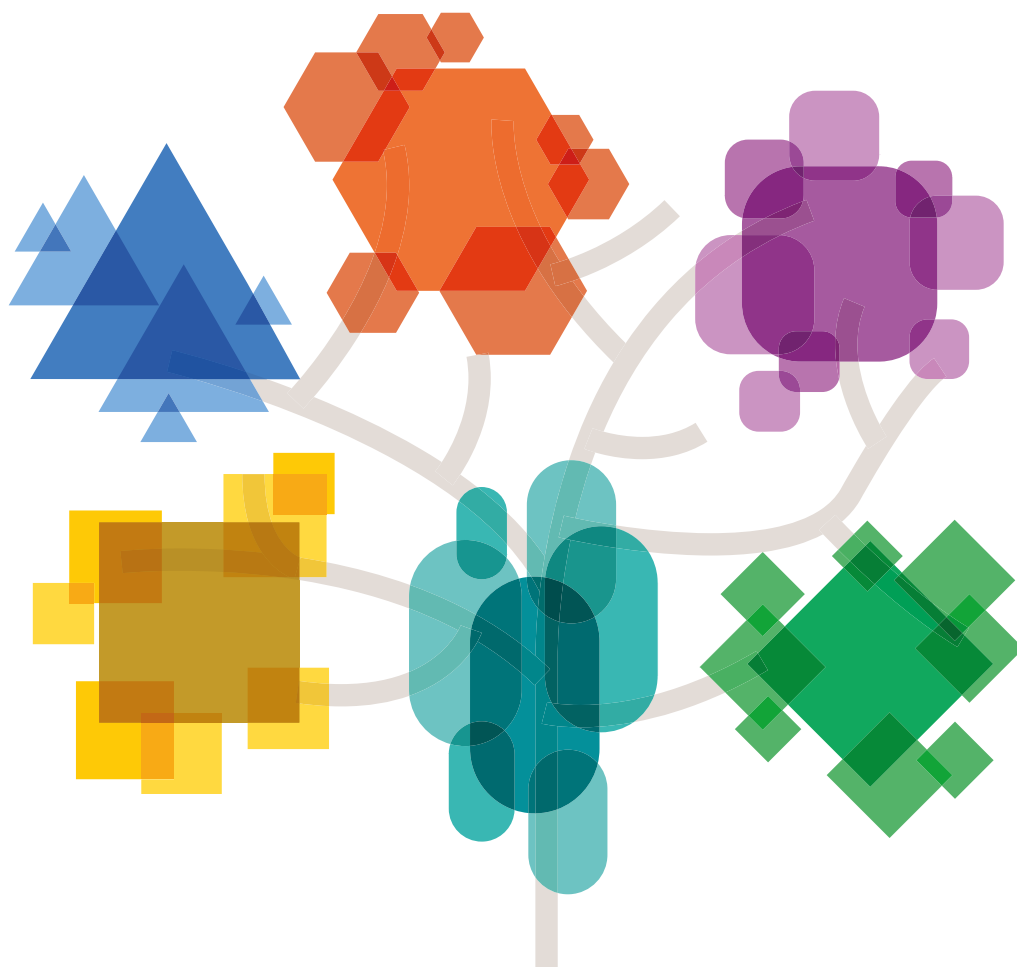
CONCLUSION

Atténuation et adaptation au changement climatique, biodiversité, résilience des écosystèmes forestiers et valorisation économique sont inter-connectées. Les exemples de ce nexus sont innombrables.

- Des dégâts de tempête dus au dérèglement climatique vont par exemple induire des pics de mise sur le marché de produits bois, entraînant une baisse de leur valeur sur les marchés (indicateur 3.2) ;
- Dans les situations de déséquilibre forêt-ongulés, empêchant la régénération et accroissant la vulnérabilité du peuplement forestier, le rétablissement de l’équilibre devra s’appuyer sur un ensemble de mesures cynégétiques et forestières, dont la chasse qui constitue un service marchand;
- La dévalorisation économique des forêts françaises pourra avoir une incidence sur les forêts à l’échelle mondiale en raison d’une hausse de la demande en produits bois, et par ricochet sur les changements globaux.

C’est donc de façon intégrée qu’il faut raisonner. Les politiques forestières et les financements associés permettent de donner cette cohérence d’ensemble. L’ambition portée par l’Etat au travers de la planification écologique, adossée à des mécanismes de financement se traduit par un objectif d’adaptation et de renforcement de la résilience de la forêt et plus largement de la filière forêt-bois au choc climatique et aux différentes crises tout en renforçant la compétitivité de la filière (indicateur 6.4).

Ces politiques sont reprises et mises en œuvre grâce à l’action des propriétaires forestiers, au travers de leurs choix de gestion, des professionnels de la transformation du bois par leurs efforts d’investissement et de compétitivité, ainsi que des consommateurs et usagers par leurs choix en matière de produits utilisés et par l’expression de leurs attentes en matière de services sociétaux et environnementaux.



Indicateurs de gestion durable des forêts françaises - millésime 2025



Plus d'informations :

<https://observatoire.foret.gouv.fr/indicateurs-gestion-durable>